

Institutions pour tuberculeux.—La statistique des institutions pour tuberculeux (tableau 7) s'étend aux unités spéciales des hôpitaux généraux et fédéraux aussi bien qu'aux sanatoriums spécialisés indiqués séparément au tableau 1. La mortalité due à la tuberculose dans ces institutions en 1947 répond pour 44.2 p. 100 de la mortalité totale due à la tuberculose au Canada (voir "Statistique vitale", page 225). Cependant, la mortalité due à cette maladie accuse une baisse encourageante depuis 1926.

7.—Résumé de la statistique des hôpitaux pour tuberculeux, par province, 1947

Détail	Î.P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Totaux
Hôpitaux—										
Sanatoriums.....	1	4	5	13	13	4	3	1	1	45
Unités des hôpitaux publics.....	—	7	—	13	—	1	—	3	8	32
Unités des hôpitaux fédéraux.....	—	1	1	4	3	5	—	1	3	18
Totaux, hôpitaux.	1	12	6	30	16	10	3	5	12	95
Capacité en lits—										
Sanatoriums.....	145	676	847	2,580	3,739	825	803	288	780	10,683
Unités des hôpitaux publics.....	—	215	—	943	—	165	—	179	71	1,573
Unités des hôpitaux fédéraux.....	—	250	111	521	284	163	—	320	450	2,099
Totaux, capacité en lits.	145	1,141	958	4,044	4,023	1,153	803	787	1,301	14,355
Personnel¹—										
Médecins salariés.....	3	18	17	105	70	10	15	5	34	277
Infirmières diplômées.....	14	45	60	171	354	56	69	22	123	914
Totaux, personnel²	70	319	417	1,248	2,045	347	508	127	690	5,771
Outillage²—										
Appareils de radiographie.....	1	2	3	11	12	3	3	1	1	37
Laboratoires de clinique.....	1	2	5	13	13	3	3	1	1	42
Appareils de physiothérapie.....	—	1	5	9	6	2	1	—	1	25
Mouvement des hospitalisés—										
Admissions.....	116	893	1,246	5,152	3,372	1,305	840	657	1,224	14,805
Sorties.....	122	891	1,093	5,013	3,400	1,405	853	607	1,033	14,417
Décès.....	35	139	125	840	666	165	168	94	240	2,412
En traitement.....	251	1,748	1,909	8,540	6,959	2,412	1,616	1,252	2,137	26,824
Total des jours d'hospitalisation.	46,183	314,342	282,171	1,266,434	1,311,891	355,969	292,848	220,017	342,332	4,432,187

¹ Quatre unités des hôpitaux publics de Vancouver et de Victoria, fonctionnant sous la direction du Conseil provincial de la santé, sont comprises avec les sanatoriums. ² Sanatoriums seulement (à l'exclusion des sanatoriums fédéraux). ³ Comprend d'autres personnes.

Sous-section 2.—Hôpitaux du gouvernement fédéral*

Les hôpitaux administrés par le gouvernement fédéral sont destinés à des fins spéciales intéressant le ministère, comme le soin des anciens combattants et des membres des forces armées permanentes, la quarantaine et le soin des immigrants et des lépreux, le soin des Indiens, etc. Le tableau 1 indique le nombre d'hôpitaux fédéraux au regard de ceux des autres catégories en 1947.

Hôpitaux du ministère des Affaires des anciens combattants.—Le ministère n'a jamais connu de plus forte addition à l'ensemble des lits déjà à sa disposition que le nombre de lits installés en 1948 dans de nouveaux bâtiments

* Révisé par le ministère des Affaires des anciens combattants.